



acap

association
des commerçants
et artisans pernois

**BULLETIN D'ADHÉSION 2023
NOUVELLE ADHESION**

Bulletin à retourner accompagné du (ou des) règlement(s) et à déposer directement au secrétariat de l'ACAP où à l'accueil de la Mairie (voir adresse ci-dessous).

Pour la bonne tenue de notre comptabilité, il est important de respecter la date limite de dépôt des dossiers : soit avant le 15 mars 2023.

NOM - PRENOM DU RESPONSABLE/CONTACT PRIVILEGIE ACAP:

Dénomination Commerciale :

Cachet :

Adresse :

Tél (obligatoire) :

Email (obligatoire) :

Site Internet :

Page Facebook :

PRÉCISEZ VOTRE ACTIVITÉ :

Vous êtes : Artisans, Banque, Assurance, Agence Immobilière, Profession Libérale 65 €

Vous êtes : Commerçants et Assimilés* 160 €
Vous avez plusieurs enseignes/boutiques, à compter de la 2^{ème}, par enseigne sup** 100€

Le chèque est à établir à l'ordre de l'ACAP.

(*) Pour les adhésions à 160 € et plus- Possibilité de **payer en 3 fois sans frais** (indispensable: lors de l'adhésion, mettre tous les chèques dans une enveloppe avec mise en banque en février, mars et avril).

(**) Renseigner un bon supplémentaire par enseigne pour que nous puissions avoir l'intégralité de vos coordonnées dans notre fichier adhérents (agrafer l'ensemble).

Dès réception de la cotisation, nous vous ferons parvenir un reçu et le logo 2023 pour votre vitrine.

Association des Commerçants et Artisans Pernois - Hôtel de Ville – Place Aristide Briand –
84210 Pernes Les Fontaines

Tél : 04 90 61 45 18 – ad.acap84@gmail.com – www.commercespernes.fr

Permanences ACAP sur RDV : Lundi 9h00-13h00/13h30-17h30, Mardi, Mercredi et Jeudi de 13h30 à 17h30